

***Construire ensemble le Triel de demain :
2^{ème} réunion publique***

Destinataires :

Les participants

Auteurs :

Res publica

Date :

3 novembre 2015

CR_151103_Triel v2.docx

*Compte rendu de la réunion « Construire ensemble le Triel de demain »
du 3 novembre 2015*

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION ET PRESENTATIONS PREALABLES	3
1.1.	ACCUEIL PAR M. JOËL MANCEL, MAIRE DE TRIEL	3
1.2.	PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU THEATRE	3
1.3.	QUESTIONS DE LA SALLE	5
2.	RESTITUTION DES GROUPES.....	6
2.1.	LES MODALITES DU TRAVAIL COLLECTIF.....	6
2.2.	RESTITUTION.....	6
3.	REACTION DES ELUS ET CONCLUSION.....	11

1. INTRODUCTION ET PRESENTATIONS PREALABLES

1.1. ACCUEIL PAR M. JOËL MANCEL, MAIRE DE TRIEL

Joël Mancel remercie les participants ainsi que M. Marniquet, architecte et M. Dablin de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour leur présence. Lors de la réunion de concertation du 29 septembre 2015, les nombreux Triellois présents s'étaient vus présenter la politique générale et les ambitions de la Ville de Triel en termes d'aménagement et de logement. La réunion du jour s'inscrit dans cette lancée puisque le temps d'échange et de travail vise à présenter aux Triellois les résultats de l'étude relative au projet d'aménagement concernant le secteur du Théâtre élaboré par le cabinet Marniquet-Aubouin. Le maire souhaite aux participants une soirée fructueuse.

1.2. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU THEATRE

Vincent Marniquet, du cabinet d'architecte Marniquet-Aubouin expose le projet qu'il a élaboré sur le secteur du Théâtre. Les cartes et croquis sur lesquels s'appuyaient son intervention son disponible sur le diaporama joint en annexe à ce document.

A partir d'une carte du site, il en décrit les principales caractéristiques. Situé entre le centre-ville (la rue Paul Doumer) et la Seine, le secteur est très compact et compte plusieurs éléments architecturaux remarquables comme le Théâtre. Toutefois, on y compte de nombreuses emprises peu valorisées. Le projet de réaménagement vise à faire de cet espace un lieu valorisant pour la commune et surtout pour ses habitants.

Le secteur repose sur des coteaux qui se jettent dans la Seine. L'ouverture vers le fleuve confère au lieu une configuration de gradins très particulière et valorisable. Vincent Marniquet évoque les « éléments de muralité » forts et porteurs de l'identité du secteur et sur lesquels le projet doit s'appuyer. En outre, ce dernier prend en considération le fait que le site est bien visible depuis l'autre rive de la Seine. La question de l'accessibilité au site est complexe.

Le potentiel d'accès est relativement réduit, notamment depuis la rue Paul Doumer. Or, le projet à construire sur ce terrain doit nécessairement être en lien à la fois avec le centre-ville et les bords de Seine.

Vincent Marniquet présente ensuite les premières orientations d'aménagement définies par son cabinet à l'aide du plan ci-dessous.



TRIEL-SUR-SEINE / ATELIER MARNIQUET AUBOUIN / PRÉSENTATION DU 03 NOVEMBRE 2015

Pour **Michel Poirot**, adjoint au maire en charge de la réhabilitation du cœur de ville et de l'urbanisme, cette réunion s'inscrit bien dans la continuité de celle du 29 septembre, tant dans la forme, avec une méthode de travail alliant transparence et concertation, que sur le fond, puisque le projet du secteur du Théâtre répond à l'impératif de construction de logements (aidés) que la Ville s'est fixé. L'objectif de réhabilitation du centre-ville passe par la construction de nouveaux logements. Michel Poirot précise qu'il y a de la place en centre-ville pour de nouvelles habitations et que cela coûte moins cher de les installer en centre-ville car de nombreux équipements et services y sont déjà implantés.

Le projet contient quelques figures imposées en termes de logement : 70 logements collectifs dont 40% de logement sociaux. En outre, ce projet respecte le PLU en utilisant la venelle piétonne qui va de l'église Saint-Martin à la Seine comme la colonne vertébrale du secteur. Le but est d'amener la dynamique de la rue Paul Doumer vers la Seine et inversement, de faire profiter le centre-ville et ses habitants de l'environnement agréable qu'offrent les bords de Seine.

Michel Poirot évoque ensuite les thématiques sur lesquelles la Ville a besoin des idées des Triellois :

- La nature des espaces verts qui seront implantés dans la zone inondable : quel type d'espaces verts ? Quelles activités et pour qui ?
- Le stationnement : combien de places ? Pour qui (attribué aux résidents, public, privé, partagé) ?

- Les équipements et les services : cet espace peut accueillir des structures telles que des maisons de santé, des maisons de retraites, des commerces etc. Lesquels doivent être installés en priorité ?

1.3. QUESTIONS DE LA SALLE

Philippe Paillet, conseiller municipal et membre de la commission d'urbanisme demande quel sera l'impact du projet sur la vue sur l'église depuis l'autre côté de la Seine ?

Vincent Marniquet précise que l'église Saint-Martin sera toujours aussi visible après le réaménagement du secteur du Théâtre. L'architecte des bâtiments de France a été consulté à ce sujet.

Claude Barouh demande si le projet prévoit d'utiliser le sous-sol et pour quoi faire ? Concernant le stationnement, par où les voitures passeront-elles pour accéder à ce secteur ?

Vincent Marniquet précise qu'il y aura bien un parking souterrain de 120 places sur le site. En réalité, il ne s'agit pas de creuser pour mettre en place ce parking mais de le mettre en place au sol et de construire par-dessus dans une logique d'optimisation de la pente existante. Concernant l'accès au parking, une sortie piétonne existera rue Paul Doumer. Les voitures sortiront par la rue de Seine ou par l'espace Auguste Roy.

Maximilien Solleret a pu constater sur le plan général que le projet intégrait une maison individuelle existante. Que va-t-elle devenir ? A-t-elle été achetée ?

Fabrice Dablin, de l'EPFY, répond à la question. La maison n'a pas été achetée ni préemptée. Parallèlement à la démarche du jour, une concertation est organisée avec les riverains, particuliers comme commerçants. La Ville prend son temps et cherche des solutions à l'amiable.

Un participant souligne qu'une des venelles qui passe dans ce secteur appartient au chemin de grande randonnée 1 (GR1). Il s'agira d'en tenir compte pour le projet mais aussi pendant les travaux.

Vincent Marniquet précise que la venelle ne sera pas touchée et qu'elle sera même mise en valeur par la requalification de la rue Cadot.

Au autre participant demande ce qui est prévu dans la rue Cadot pour la desserte des riverains ?

L'accessibilité sera maintenue. L'idée est simplement que la rue ne soit plus un parking comme aujourd'hui et soit plus agréable à traverser.

2. RESTITUTION DES GROUPES

2.1. LES MODALITES DU TRAVAIL COLLECTIF

Gilles-Laurent Rayssac de Res publica présente les modalités de travail collectif. Les 70 participants sont répartis autour de 10 tables par groupes de 3 à 8 personnes. Il leur est demandé de répondre aux deux questions suivantes :

- **Question 1** : Quels usages souhaitez-vous faire des espaces publics qui s'étendent le long de la Seine, sur le quai Auguste Roy ? Quels aménagements (espaces verts, parking, espaces de jeu etc.) devraient y être installés, selon vous ? Vous pouvez vous aider du fond de carte ci-dessous pour placer les aménagements en les dessinant ou en les nommant.
- **Question 2** : La construction du parking sous-terrain prévue dans le projet pourrait permettre de mettre à disposition, outre les places de voiture pour les résidents des nouveaux appartements, une quarantaine de places de stationnement supplémentaires. A quels usages ces places devraient-elles être réservées (cabinet médical et ses usagers, commerçants, clients des commerces, autres – lesquels ?)
- **Question 3** : Outre la création d'un groupe de cabinets médicaux, de nouvelles surfaces de services à la personne pourraient être créées dans le secteur du Théâtre (notamment sur la rue Paul Doumer) : quel type d'activités vus paraîtraient devoir être installées en priorité ? Pourquoi ?

2.2. RESTITUTION

Le propos qui suit reprend les contributions collectives des groupes telles qu'exprimées oralement pendant la réunion et consignées par écrit.

Table 1

Le groupe conteste le terme de « concertation » pour qualifier cette réunion. Les participants expliquent que la Ville leur présente un projet finalisé et se contente de poser deux ou trois questions annexes. A l'origine, les Triellois souhaitaient avoir un quartier de vie sur le secteur du Théâtre. Or, le projet d'urbanisme prévu « privatise » l'espace. Dans un tel lieu « fermé », il est illusoire de vouloir installer des commerces qui n'auront plus le passage nécessaire à leurs activités.

1) Le groupe privilégie l'aménagement d'un espace vert avec une ou deux tables pour pique-niquer et un espace de jeux pour les enfants. Il faut limiter la place de la voiture dans cet espace. Les participants se demandent que faire du skate-park ?

2) Le groupe pense qu'il faudrait prévoir des places supplémentaires dans le parking sous-terrain pour les résidents et les visiteurs du futur cabinet médical et de la crèche. Il faut doubler le nombre de places de parking en sous-sol, indépendamment de la « loi » qui oblige à construire une place de parking par logement. En effet, les participants pensent que les couples et les familles ont deux voitures par foyer. Il semble illusoire de penser que les résidents vont libérer des places pour les automobilistes de passage (cabinet médical, restaurants...).

3) Parmi les types d'activités à installer dans le secteur, le groupe penche pour un cabinet médical, une crèche ou une maison de petite enfance, des restaurants et cafés. Certains voudraient en profiter pour installer des locaux collectifs comme une médiathèque et un syndicat d'initiative

Enfin, le groupe pense que l'accès au secteur du Théâtre sera difficile pour les personnes handicapées.

Table 2

Les participants rejoignent le premier groupe pour dénoncer l'utilisation du terme « concertation ». En outre, il leur paraît improbable de mettre en place une circulation à double sens dans la rue de Seine.

1) Il s'agirait de ramener de la vie dans ce quartier. Le groupe voudrait un endroit où l'on peut s'asseoir, boire un verre et un endroit où les enfants puissent jouer.

2) La sortie du parking par la rue de Seine semble irréalisable, du fait du trafic sur la rue Paul Doumer et de la pente vers la Seine. Tout est déjà « bouclé », il n'y pas assez de places de stationnement, notamment pour les gens qui se rendent au théâtre. En outre, où se gareront les gens qui déposent leurs enfants à l'école Jules Verne ?

3) Le groupe souhaite voir installer un cabinet médical avec un parking réservé, des commerces, une crèche, une bibliothèque dans le Parc Municipal.

Le groupe demande quelle sera la taille des logements construits ?

Table 3

1) Les aires de jeux actuelles doivent être réaménagées, plus de places de stationnement sont nécessaires, un espace chien (canisette) serait souhaitable, et un espace pétanque envisageable.

2) Le groupe pointe une difficulté probable pour accéder au parking par la rue de Seine et le nombre insuffisants de places pour pouvoir en réserver au personnel médical et aux commerçants. Pourquoi ne pas mettre en place un disque résidentiel ? Il faudra également veiller à organiser les entrées et sorties d'écoles et anticiper les dates de spectacles municipaux qui attirent du monde.

3) Le groupe souhaite l'installation d'une halte-garderie dans le secteur. Pourquoi ne pas installer une ginguette ou une buvette et un lieu d'animation pour les sports nautiques et fluviaux. Cependant, si des places de parking disparaissent en bord de Seine, cela fera autant de clients en moins pour les commerces existants ou potentiels.

Enfin, le groupe se demande pourquoi un seul plan d'aménagement est suggéré aux participants. 3 ou 4 propositions permettraient une vraie concertation.

Table 4

1) Il faut garder le parking actuel et le prolonger jusqu'au skate parc. En outre, il faut utiliser ce parking pour installer une maison médicalisée sur les bords de Seine.

2) Le groupe pense qu'il n'y aura pas de places supplémentaires puisque les ménages ont souvent deux voitures. Cependant, il faudrait réserver quelques places pour le cabinet médical.

3) Le groupe propose la mise en place de locations de vélos électriques, de toilettes publiques, une buvette avec terrasse en bord de Seine. Enfin, le groupe souhaite vivement qu'un traiteur avec des plats à emporter s'installe dans ce secteur.

Table 5

1) Le groupe souhaite que cet espace accueille un parking arboré qui pourrait servir à accueillir un marché, certains jours de la semaine. Il faudra veiller à ne pas occulter la vue de l'église Saint-Martin.

2) Des places devront être réservées pour le personnel du cabinet médical. Les patients pourront stationner dans le « parking du marché ». La quarantaine de places en sous-sol seraient destinées aux usagers des commerces en surface. Ces places seraient en accès libre, pour une durée limitée, contrairement aux places réservées aux résidents. Quid de l'impact de ce projet sur la circulation de la rue Paul Doumer, rue de Seine et rue Cadot ?

3) Une salle polyvalente serait la bienvenue, dont la surface serait modulable en fonction des demandes des associations.

Table 6

1) La moitié de cet espace pourrait être consacrée à un espace vert et une aire de jeux. L'autre moitié serait un parking à la fois en sous-sol et aérien. Le parking est utile pour compenser les places qui seront supprimées et permettre aux gens d'accéder rapidement à la poste et aux futurs commerces prévus.

Il faut une réflexion sur l'accessibilité de la rue Paul Doumer « en sens unique » pour donner toute l'ampleur au projet de réhabilitation du centre-ville, si possible entre la mairie et la Poste.

2) Il faut qu'une partie du parking fasse l'objet d'un usage collectif et que certaines places soient non privatives et gratuites. Il faut augmenter la capacité d'accueil du parking, par exemple en ajoutant un étage enterré.

3) Le groupe part du constat qu'il y a très peu de bons restaurants à Triel et souhaiterait voir s'installer des commerces de bouches mais aussi des cafés, des bars, des buvettes dans le secteur du Théâtre. En outre, les participants évoquent des espaces pour les associations, des pontons nautiques et un centre sportif (type Balneo).

Table 7

1) Les participants expliquent que le skate-park est très bruyant, en partie squatté par des trafiquants. Cependant, une partie est très utilisée par des parents et leurs enfants et par des ados. Si on supprime le skate-park, où vont aller ces ados ? Il faut qu'il soit sécurisé pour éviter les squats et il faut que l'aire de jeu soit clôturée pour éviter que la

situation actuelle du parking Auguste Roy se reproduise. Il s'agira également de conserver des places de parking pour l'école Jules Verne et le théâtre.

2) Les places de parking restantes devront être attribuées aux clients des commerces de la rue Paul Doumer. On peut envisager des places gratuites et à durée limitée. Cela contribuera à dynamiser les commerces du centre-ville qui souffrent actuellement du problème du stationnement. Si un cabinet médical s'installe, il faudra réserver des places à ses usagers.

3) Le groupe propose la création d'une crèche et l'ouverture de commerces variés : vêtements, bouches etc. Il faut éviter la prolifération des kebabs, des pizzerias et banques puisqu'il y en a déjà beaucoup dans la ville. Cependant, il faut qu'il y ait une clientèle pour tous ces nouveaux commerces ce qui est loin d'être assuré.

Table 8

1) Le groupe milite pour un usage mixte de cet espace. D'une part, il y a besoin de conserver un parking, du fait du nombre insuffisant de places en centre-ville et dans le secteur. Les places qui existent actuellement près du théâtre sont utilisées par les gens qui habitent dans le centre-ville et qui n'ont pas de parking. D'autre part, les participants pensent que la ville a besoin d'un lieu de vie convivial. Cet espace est déjà utilisé comme cela par les jeunes. Le terrain est investi par des familles et des jeunes alors même qu'il n'est pas très agréable. Le groupe propose la mise en place d'espaces de jeux pour les petits et les plus grands (terrains de foot et de pétanque).

2) Si un cabinet médical est installé, il faut qu'une partie des places supplémentaires lui soit réservée.

3) Le groupe a discuté de la pertinence d'installer un cabinet médical en centre-ville et les participants ne sont pas tombés d'accord. Ils ont également évoqué le besoin de vivifier les bords de Seine : buvettes, guinguettes, commerces de restauration, terrain de pétanque.

Table 9

1) Le groupe souhaite que soient installés un espace de stationnement pour les vélos, des commerces de bouches (restaurants d'un certain standing), une crèche, un kiosque, un kiosque à musique. Les participants ne sont pas d'accord sur l'idée d'un parc paysager car certains d'entre eux souhaitent plus de places de parking. Là encore, le problème des sorties de l'école Jules Verne est pointé du doigt.

Le groupe est inquiet de la hauteur des bâtiments et n'est pas persuadé que la vue sur l'église Saint-Martin depuis l'autre rive de la Seine soit toujours la même après les travaux.

2) Il faut doubler le parking prévu avec un étage en sous-sol. Pourquoi ne pas mettre en place un système de places publiques gratuites mais limitées dans le temps pour les clients des commerces ? Un participant évoque l'idée d'une mutualisation des places de parking entre résidents et automobilistes de passage comme cela existe dans plusieurs villes.

3) Le groupe évoque plusieurs types d'activités dont un centre de yoga/gym/remise en forme, un café thématique. Il s'agirait d'animer et de mettre en valeur le secteur, de le décorer avec du mobilier végétal de façon à ce qu'il ne soit pas uniquement un lieu de passage. Les participants se disent attentifs à la question des matériaux utilisés. Ils connaissent beaucoup d'aménagements dans d'autres villes réalisés avec des matériaux « flatteurs » mais qui ne tiennent pas la route dans la durée : crépis bas de gamme, revêtements salissants et mal entretenus, surfaces propices aux tags.

Table 10

1) Le groupe évoque la pénurie de stationnement et souhaite que soit aménagé un parking en plus d'un espace vert et d'une aire des jeux mixtes. Pour eux, tout dépend des moyens financiers existants ou possibles d'obtenir.

2) Le groupe ne comprend pas pourquoi il faudrait réserver des places de parking pour certaines catégories d'utilisateurs. Il en faut pour tout le monde ! Le problème de la sortie d'école est pointé du doigt.

Un participant pose une question sur une rumeur qui circule en ville : Si le garage Bagros disparaissait, il pourrait être remplacé par un parking sur trois niveaux. Qu'en est-il ?

3) Les habitants souhaitent que le cabinet médical soit pluridisciplinaire (avec par exemple, l'installation d'un kiné avec piscine)

3. REACTION DES ELUS ET CONCLUSION

Michel Poirot remercie les participants pour leurs contributions. Le travail des participants sera bien intégré dans le projet. Il y aura des arbitrages à faire entre des propositions parfois contradictoires. Les fruits de la concertation seront intégrés au règlement de consultation qui fait partie de l'appel à projets auquel devront répondre les candidats à la réalisation du réaménagement du secteur du Théâtre.

Les promoteurs se verront remettre ce document et devront s'en inspirer. Par ailleurs, la Ville consultera des bailleurs sociaux sur le sujet et établira une short-liste qui sera soumise aux élus de la commission d'urbanisme. En outre, une autre phase de discussion va s'ouvrir, avec les riverains immédiats du secteur, dans un souci de transparence.

Joël Mancel remercie également les participants pour leur travail. Il concède que les questions posées pouvaient paraître surprenantes mais il était important pour la Ville d'entendre les réponses de ses habitants. Effectivement, les participants n'ont pas eu à réfléchir à partir d'une « feuille blanche ». Une réflexion en amont avait bien été menée avec l'atelier Marniquet. Le projet présenté est bien entendu révisable. Toutes les remarques du jour vont être prises en compte. Avant les vacances d'été, il pense que des solutions seront trouvées.

Le maire conclut son intervention en invitant les participants à continuer à échanger autour d'un buffet.